

INTER-PRO.35 LE SYNDICALISME INDÉPENDANT

BULLETIN MENSUEL D'INFORMATION DES ORGANISATIONS SYNDICALES DE L'UNION DÉPARTEMENTALE FORCE OUVRIÈRE D'ILLE-ET-VILAINE



N° 114 - Janvier 2012

CPPAP N° 1015 S 06643

Directeur de la publication : Joël JOSSELINE

Tél: 02.99.65.36.50 Fax : 02.99.31.64.32

E-mail : ud.fo35@wanadoo.fr

Site Internet : <http://udfo35.pagesperso-orange.fr/>

Imprimé au siège de l'Union Départementale
des Syndicats Force Ouvrière d'Ille-et-Vilaine

35, rue d'Echange 35000 RENNES

Prix : 0,3€

Dispensé de timbrage RENNES C.T.C.



PRESSE
DISTRIBUÉE PAR
LA POSTE

Ah ! Les vœux !

Ils s'y mettent tous... De tout bord, ils nous souhaitent le meilleur pour 2012. Les uns nous promettant que s'ils obtiennent le pouvoir, tout ira mieux. Les autres nous faisant croire que tout est possible sans même combattre.

Mais personne ne s'y trompe, le gouvernement reste droit dans ses bottes et continue de taper... TVA sociale, remise en cause du statut des enseignants, atteinte au droit de grève, austérité et rigueur (en plus des complémentaires santé et des restrictions d'accès au crédit), j'en passe et des meilleures, ses vœux sont plutôt dans la ligne actuelle, celle de remise en cause de tous les acquis ouvriers... Dernier exemple en date, Sea France où c'est l'État propriétaire de la SNCF elle-même propriétaire de Sea France qui organise la liquidation de l'entreprise et les licenciements.

Je n'ai pas entendu les vœux des banquiers et spéculateurs de tout poil... Il faut dire que pour eux, quelle que soit la conjoncture, ils savent qu'au bout du compte, on prendra dans la poche des travailleurs, des jeunes, des retraités et même des chômeurs ce qui leur manquera non pas pour finir le mois ni améliorer l'ordinaire mais de quoi s'enrichir dans des proportions que la plupart d'entre nous n'arrivons même pas à imaginer. Ils en sont à accuser les États de « les fragiliser en les obligeant à acheter de la dette souveraine »... Et crise ou pas, qu'elle soit financière, économique ou politique, les vœux sont toujours les mêmes, comme disait l'autre : « *pourvu qu'il n'arrive rien* »...

Le problème dans tout cela, c'est que pour remettre en cause cet ordre établi, il faut le rapport de forces et pour que celui-ci soit en faveur de la classe ouvrière, il faut l'unité de ses organisations. A lire la tribune publiée fin décembre par huit Secrétaires généraux des syndicats européens dont Thibault et Chérèque, (voir p. 3), on comprend comment cela va être difficile en France avec la CGT et la CFDT. Quoique... Le 15 décembre, c'est dans l'unité de tous les syndicats que la grève a été suivie dans l'Éducation Nationale contre le projet d'évaluation des enseignants. Le 11 décembre, c'est dans l'unité de tous les syndicats que les agents de sûreté aéroportuaire ont entamé leur grève pour obtenir 200€ d'augmentation. Il semble que ce soit de plus en plus difficile pour les appareils de faire passer la pilule à leur base.

L'histoire l'a montré, même récemment de l'autre côté de la Méditerranée, quand les peuples se dressent contre l'arbitraire, quand la jeunesse décide de se lever et de bouculer l'ordre établi, tout est possible.

Alors, que 2012 soit l'année ou tout peut arriver !

Rennes, le 9 janvier 2012, Joël JOSSELINE, Secrétaire Général

16ème GA 2ème Rmat Action Sociale
ADAPEI ADSAO AFC AFP Afpa AG2R
AGF ALLAPH Association Industrielle du Verre ARASS Assedic Association
La Bretech AZZUR Banque de Bretagne Banque de France BIOCOOP
Boulangier Boulangerie Bretagne Atelier Brioche Dorée Brit-Air Calea Capelec Carrefour
Carmax Carrefour City Carrefour Dinard Carrefour Express Carrefour Plastic
Celtic NA Centre Eugène Marquis Centre Médical La Bouxière Centre Postdentaire
CERGIV CGE Centre Hospitalier Rennes, St-Malo et Vitre C-Gomma Barre-Thomas
Chemins GIL35 Cinéma Cinéville Citroën La Janais et Succursale Clemessy Clercs
Clinique Notre-Dame de Lourdes Clinique St-Laurent Coca-Cola Cram Crédit Agricole
CRES CRG Chantepie Cuir et Peaux Eugène Icardy L'Essentiel L'Étana Végétal
Douanes Drass Edf-Gdf EFS Emeraude Ligne Enseignement Pédagogique
Équipement L'Éclairage L'Éclairage Travaux Esat Eternit France Télécom FNAC Les Gardiens
Garnier L'Oréal GMI Grand Hôtel des Thermes Groupama GTB Hewlett Packard
Hospitaliers Bécherès La Bouxière, Le Minihic, Le Troncet JPEK IME Ajoncs d'Or
IME L'Espoir Impôts Ineo Pétel Insee Iss Abilis Journalistes L'Observatoire d'Analyses
Médicales Laboratoire Boiron Legris Autoline Les Gardiens MCG Maison de Quartier
de Villejean Maison de retraite Le Clos St-Martin Meuble Marine Marchande Matelas
Simmons Métallurgie Fougères Miroiterie Ouest MJC La Paillette Mutualité Noël Vitre
OCP OPAC Optima Orla Pêcheuses Fougères Organie Pimto et Sis Plus Osmium Plastique
Duval PLG Grand Ouest Point P Chapin Police Postale Préparateurs en pharmacie
Promod Ptt Renault Rennes Résidence Le Rosais Ricard Roulier SAde Ouest Sagem
SANDEN SAUR Seifen Soap Sncg Sncos Snica-Pesr Sniatam Safolc Snila Supreco
Snlha Sncg Sncg 55 Spasen Spie Tendam Super U Synpa Taillandier Fougères
TAT Industrie Thalathermes Territoires Dinar, Fougères, La Richardais, Le Rheu,
Le Vieux-Bellefleur, St-Martin, St-Jacques, St-Jacques d'Izé, Thermes, Marais, Tignes, Transports
Arc Atlantique, Bernaut, Courriers, Bretons, Gefco, Victor Hugo, Ménégo, Netra Onyx,
Régis, Rita, SCS et TAE Trésor UDR Union des Syndicats de la Métallurgie

Sommaire

Page 1: Editorial

Page 2: Bretagne

Page 3: En 2012, syndiquez-vous !

Page 4: La Commission Exécutive

Page 5: adresse aux syndicats

Page 6: Thibault et Chérèque

Page 7: pour un nouveau contrat européen

Pages 4 et 5: En direct de nos syndicats

Aumont, Maif, Renault

Éducation Nationale, Humeur de Pépère

Page 6: TVA sociale

Page 7: Droit de grève

Page 8: La rubrique juridique

Page 8: Le dessin de Patoche

Page 8: L'agenda 2012 est arrivé

Page 8: Stages 2012 et AFOC

Page 8: Timpres 2012 - 3,60 €

Page 8: Rappel timbre 2011 - 3,45 €

Page 8: La citation du mois :

« Il vient une heure où protester ne suffit plus, après la philosophie, il faut l'action. »

Victor HUGO

(1802-1885)

2012 : syndiquez-vous !

La Commission Exécutive de l'UD a adopté, lors de sa réunion du 23 novembre, un appel à la syndicalisation. Celui-ci est disponible en nombre sur simple demande, il comporte au recto un bulletin de syndicalisation.

Un matériel à utiliser sans modération...

UNION DÉPARTEMENTALE DES SYNDICATS FORCE OUVRIÈRE D'ILLE-ET-VILAINE
35, rue d'Échange 35000 RENNES ☎ 02.99.65.36.50 ☎ 02.99.31.64.32
E-mail : ud.fo35@wanadoo.fr Site : <http://pagesperso-orange.fr/udfo35>

APPEL de la Commission Exécutive de l'UD FO à la syndicalisation

La Commission Exécutive des syndicats Force Ouvrière d'Ille-et-Vilaine se félicite de la progression enregistrée aux élections professionnelles dans la fonction publique.

Dans la foulée des bons scores obtenus le 20 octobre à La Poste (18,36%, soit plus 1,66 point par rapport au précédent scrutin), dans l'Éducation Nationale (10,9%, plus 3 points) et la Santé (+ 0,9 point); la progression à France Telecom (+ 1,77 points) et le score obtenu au Ministère de la Justice (plus de 19%), le 22 novembre confirment cette progression et

FO est maintenant la 1^{ère} organisation syndicale de la Fonction Publique de l'Etat.

Ainsi, localement à La Poste (DOTC 35-22, 2495 exprimés), FO enregistre une progression de plus de 9 points (480 voix; 19,24%) devenant la 3^{ème} organisation syndicale devant la CFDT.

Dans l'Éducation Nationale, Académie de Rennes (13699 exprimés), FO enregistre de 2,6 points (11,61%; 1591 voix) obtient un siège au CTA prenant la 3^{ème} place devant l'UNSA (11,15%; 1528 voix) et talonnant la CFDT (12,12%; 1661 voix). FO gagne un 3^{ème} siège dans le corps des certifiés (plus gros corps du second degré avec 3844 exprimés) au détriment de la FSU et est maintenant présente chez les PLP (2^{ème} organisation avec près de 21% 223 voix) ainsi que chez les personnels de surveillance. A l'Université de Rennes I (851 exprimés), FO avec plus de 22%, passe de la 4^{ème} à la 2^{ème} place et gagne un siège. Et pour l'enseignement supérieur au niveau académique, FO est maintenant maintenu comme 3^{ème} organisation devant la FSU avec 17,5%.

Au CHU de Rennes (2717 exprimés), FO est la seule organisation à gagner un siège supplémentaire au Comité Technique d'Établissement avec plus de 12% des voix.

Contradictoirement à ces objectifs, avec près de 18% de représentativité sur toute la Fonction Publique de l'État (hors enseignement privé), **Force Ouvrière avec sa Fédération Générale des Fonctionnaires et tous les syndicats nationaux qui la composent est présente dans tous les ministères, consolide sa représentativité dans les commissions administratives de corps et devient 1^{ère} organisation syndicale passant ainsi devant la FSU.**

Le gouvernement doit tirer les enseignements de ce scrutin et abroger la loi du 5 juillet 2010 sur le dialogue social dans la Fonction publique issue des accords de Berry. Les droits et moyens syndicaux doivent être garantis et confortés dans le respect des décrets de 1982 et des droits acquis dans chaque ministère. Gageons que les préconisations de l'OIT consécutives à sa saisine par la Confédération soient suivies d'effet et que la loi du 25 août 2008 relative à la rénovation du dialogue social soit révisée. La remise en cause de la liberté des salariés de s'organiser librement dans le syndicat de leur choix doit être abrogée.

La dette n'est pas celle des salariés. Par les mesures d'austérité le gouvernement entend nous faire payer le déficit.

Pour la CE, condamner les plans d'austérité annoncés et contrer toutes nouvelles annonces nécessite de préparer, par l'action commune, un appel à 24 heures de grève interprofessionnelle. Pour l'abandon des mesures d'austérité, renforcez Force Ouvrière.

La CE de l'Union Départementale des syndicats FO d'Ille-et-Vilaine s'adresse solennellement à tous ceux qui ont contribué à construire les listes FO, tous ceux qui ont voté FO, à tous ceux qui sont attachés au syndicalisme indépendant et aux revendications à adhérer dès à présent à Force Ouvrière.

A la Direction Générale des Finances Publiques (1456 exprimés), FO progresse (16,26%; 275 voix) et devient la 3^{ème} organisation devant la CFDT (16,07; 267 voix).

Sans compter les bons résultats enregistrés à la Direction Régionale des Routes (gain de voix pour FO au détriment de la CGT), à l'Agrocampus de Rennes (FO en tête) ou dans les services déconcentrés du ministère de l'Agriculture (FO 2^{ème}).

Ces résultats sont un désaveu cinglant des objectifs du gouvernement et de toutes les fédérations signataires des accords de Berry (FSU, CGT, CFDT, CFC, CGC, UNSA, Solidaires) qui visaient notamment à redessiner le paysage syndical dans la fonction publique. Il s'agit de sélectionner les organisations syndicales s'inscrivant dans le dialogue social pour la mise en œuvre des contre réformes du gouvernement.

Vous n'êtes pas syndiqué(e)s

Union Départementale des Syndicats Force Ouvrière d'Ille et Vilaine
35 rue d'échange-35000 RENNES
Jean JASSELIN, Secrétaire Général
Tel : 02 99 65 36 50
Fax : 02 99 31 34 32
ud.fo35@wanadoo.fr

Pourtant vous reconnaissez la nécessité du syndicat pour faire valoir vos droits, négocier et agir.

C'est ensemble en toute liberté que nous ferons efficacement progresser les salaires ou les conditions de travail.

2012 CARTE D'ADHÉRENT

FO

Alors, qu'attendez-vous ?

(Bulletin d'adhésion à découper)

Nom :

Prénom :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Courriel : Tél :

Entreprise / Administration : Code APE (Convention Collective) :

Profession :

A remettre au délégué Force Ouvrière ou à retourner à :

Union Départementale des Syndicats Force Ouvrière d'Ille et Vilaine
35 rue d'échange - 35000 RENNES
Tél : 02.99.65.36.50 - ud.fo35@wanadoo.fr

J'adhère à FO

Date + signature

Appel disponible en ligne sur le site internet de l'UD à : <http://udfo35.pagesperso-orange.fr/actualite.html>

COMMUNIQUÉ DE PRESSE DE L'UD FO 35

L'Union Départementale des syndicats Force Ouvrière d'Ille-et-Vilaine dénonce avec vigueur ce qu'il faut bien appeler des plans sociaux tant dans le privé avec les 226 suppressions d'emploi et la disparition de 400 intérimaires sur le site PSA de La Janais (avec toutes les conséquences sur la sous-traitance) que dans l'Éducation nationale ou 234 postes vont disparaître sur l'Académie de Rennes, que dans l'enseignement supérieur où 35 postes sont « gelés » à l'Université de Rennes I.

Que ce soit dans l'industrie où l'on propose aux salariés les « mutations géographiques » et les « reconversions » alors que le groupe PSA a des réserves financières, que La Janais qui a perdu près de ses 12000 salariés depuis 5 ans subira neuf jours de chômage partiel d'ici le 9 janvier,

que ce soit dans les écoles, collèges et lycées où, suite à l'application de la RGPP, la moitié des professeurs partant en retraite ne seront pas renouvelés entraînant une augmentation du nombre d'élèves par classe,

que ce soit aussi au Crédit Agricole où des emplois sont menacés en Ille-et-Vilaine suite à la « dépréciation d'actifs » (provisionnement des dettes douteuses alors que des dividendes vont être versés aux actionnaires et sociétaires),

toutes ces suppressions d'emplois sont inacceptables et Force Ouvrière rappelle sa revendication d'abandon de toutes les mesures d'austérité.

L'UD soutient tous ses syndicats et les salariés qu'ils soient du public ou du privé qui combattent ces plans et ces mesures qui s'inscrivent dans une logique de récession alors que l'heure est à l'augmentation des salaires et la création d'emplois, seule condition pour sortir de la crise.

Rennes, le 19 décembre 2011

THIBAUT ET CHÉRÈQUE POUR UN NOUVEAU CONTRAT SOCIAL EUROPÉEN !

Dans un Tribune parue mi-décembre, huit Secrétaires Généraux de syndicats européens (dont la CGT et la CFDT) exposent leur vision de l'Europe. Tout y est, l'allégeance aux traités européens qui remettent en cause la souveraineté de la Nation, l'aliénation du syndicalisme à la mise en place des lois, en d'autres termes la co-législation, la reconnaissance que les salariés doivent payer la crise de la dette, etc... bref l'association capital-travail !

Tribune à paraître dans la presse européenne / décembre 2011

POUR UN NOUVEAU CONTRAT SOCIAL EUROPÉEN

L'Union Européenne traverse la crise la plus profonde de son histoire. Une crise financière et économique, qui a des conséquences sociales lourdes, mais qui est aussi devenue une crise politique de l'UE elle-même. La situation est véritablement alarmante car les graves problèmes de financement qui ont fait surface dans plusieurs États pourraient provoquer une réaction en chaîne et déclencher une nouvelle récession généralisée. Qui aurait pensé, il y a deux ans à peine, que tant de voix, parfois qualifiées, pourraient envisager une rupture de l'euro? Un tel scénario, nous le savons, lui ferait perdre tout son sens, voire détruirait le projet européen lui-même qui constitue sans doute une des constructions politiques les plus importantes du XX^e siècle.

Comment a-t-on pu en arriver là? La responsabilité des dirigeants politiques des institutions européennes et des principales nations est très importante. Après deux ans de tergiversations, de contradictions, de décisions erronées, le problème initial – la crise financière en Grèce, dont le PIB ne représente qu'un tiers de celui de l'Allemagne – est toujours pas résolu. La crise de la dette a gagné de nombreux pays : l'Irlande et le Portugal souffrent de la même manière, et les spéculateurs s'attaquent aujourd'hui à l'Espagne, pour finir par atteindre bientôt tous les États de la zone euro. Un tel scénario, compte tenu de la taille de leur économie, et de la crise qui commence à attaquer, entre autres, la Belgique et la France.

Le virage politique radical du Conseil de l'Europe, le 9 mai 2010, avait été qualifié de nécessaire pour récupérer la confiance des marchés financiers et permettre à leurs agents de financer les États européens à des taux d'intérêt raisonnables. Depuis cette date, la Commission et le BCE ont imposé, sous prétexte de la nécessité de réduire les dépenses publiques, des mesures de restriction budgétaires qui ont entraîné une baisse des salaires et des retraites, et une érosion du modèle social. Le Pacte pour l'Europe plus, et le Pacte pour l'euro plus. Le prochain sommet du Conseil européen, le 9 décembre, lancera le débat de la réforme du Traité de Lisbonne pour situer ces politiques au cœur d'une gouvernance économique renforcée de la zone Euro.

Le fait est que ces politiques ont échoué. Sur le plan économique, la crise des dettes souveraines s'est propagée et aggravée. La croissance a brutalement chuté dans presque tous les États et le chômage a augmenté dans les pays où les restrictions budgétaires ont été les plus sévères. Les conséquences sociales de la baisse des salaires et des retraites, et des compressions des dépenses de protection sociale, d'éducation et de santé sont évidentes : une pauvreté croissante, de nouvelles inégalités, un vieillissement et une forte érosion de la cohésion sociale. La solidarité entre les nations s'effrite alors qu'elle est le ciment indispensable de tout projet européen. Le plus important de la population lui tournent le dos ou s'en méfient. Les idées reçues négatives qui opposent les nations et leurs habitants entre eux refont surface.

Fait inédit, les institutions européennes encouragent une profonde érosion du modèle social, dont les valeurs et les principes sont inscrits dans le Traité de Lisbonne.

Les dirigeants politiques de l'Europe ne sont peut-être pas conscients d'un fait très grave : les institutions européennes et de nombreuses nations sont en train de briser le pacte social qui avait permis, après la Seconde Guerre mondiale, de construire les États Providence européens et le projet commun qui a abouti à l'Union européenne.

Le syndicalisme européen, regroupé au sein de la Confédération européenne des syndicats, a été mobilisé à leur rencontre, en Europe et dans de nombreux États. Jusqu'à présent, alors que les faits cautionnent ses analyses et ses propositions. Malgré le désaccord profond ressenti par de nombreux travailleurs, nous continuons de soutenir qu'il n'y a pas d'autre solution que l'approfondissement du projet européen, mais avec des formules bien différentes des politiques erronées et injustes que les actuels responsables européens nous imposent. L'heure n'est pas venue de s'en remettre à des gouvernements de technocrates. Il faut que la démocratie sociale et politique des citoyens prennent toute leur part dans la construction d'un nouveau projet européen.

Que proposons-nous pour sortir de cette crise économique et politique de l'UE? D'abord, en finir avec les mécanismes de spéculation, et garantir la capacité financière de tous les États membres en apportant un remède définitif à la crise du financement des États. Comment peut-on expliquer que les États-Unis, dont les principaux indicateurs se portent plus mal que ceux de l'ensemble de l'UE, et le Japon, dont la dette publique a atteint 225% du PIB, puissent émettre des obligations à dix ans à des taux d'intérêt inférieurs à 2% alors que certaines nations de la zone euro sont contraintes d'emprunter à des taux de 7%? La réponse est simple : nous n'agissons pas comme une véritable Union. La seule annonce, crédible, d'une garantie absolue des dettes des États mettrait un frein à la spéculation des marchés. Cette garantie pourrait se matérialiser par l'émission d'euro-obligations et la transferral de la BCE en préteur en dernier ressort.

Document disponible sur simple demande

Le syndicalisme européen, lui aussi, est vivement préoccupé par la stabilité des finances publiques. Mais on ne peut atteindre les objectifs de réduction des déficits et des dettes en annihilant les économies. Le défi, relevable, est d'y parvenir dans des délais réalistes tout en prenant des mesures, européennes et nationales, pour promouvoir la croissance économique et la création d'emploi. Il est impératif que les responsables politiques européens, confrontés au risque d'une nouvelle récession, continuent de se taire sur la croissance et l'emploi et les ignorent dans leurs propositions de renforcement de la gouvernance économique. La reprise ne peut être impulsée par des réformes structurelles fondées sur la compression des dépenses sociales, une notion de la compétitivité orientée vers la déflation des coûts, et sur l'affaiblissement des capacités de négociation collective et l'amodernissement de la force contractuelle de travail.

En s'appuyant sur les décisions du dernier Congrès de la Confédération Européenne des Syndicats (mai 2011), nous pensons qu'aujourd'hui, plus que jamais, nous avons besoin d'une nouvelle gouvernance économique, monétaire, économique et sociale, dans le cadre d'une gouvernance économique forte de la zone Euro, coordonnée avec celle de l'UE27, mais avec des contenus très différents de ceux que nous proposent les gouvernements. La politique fiscale, à commencer par les impôts sur les sociétés et sur les revenus du capital, doit être commune à maints égards au sein de la zone euro, et harmonisée dans l'ensemble de l'Union européenne. Nous devons aborder d'une manière cohérente les dimensions économiques, environnementales, sociales et de l'énergie. Au-delà des politiques industrielles, énergétiques et environnementales, le gouvernement de l'économie européenne doit donner la priorité aux politiques en faveur de la création d'emplois de qualité. Faire face à l'ensemble des défis européens est impossible avec un budget exsangue qui représente à peine 1% du PIB. Nous avons besoin d'une institution européenne émettrice de dette et pas seulement d'une Banque Centrale dont la seule mission consiste à contrôler l'inflation.

Le Conseil européen, le 9 décembre, devait résoudre des problèmes immédiats de la dette et de la croissance et donner des orientations claires s'inscrivant dans la perspective que nous proposons. Le mouvement européen ne peut pas avoir une position partisane : nous cherchons à défendre l'intérêt général et à contribuer à la construction d'un nouveau projet européen. Nous ne pouvons pas continuer à ignorer les opinions et les propositions constructives de ceux qui représentent le principal facteur de création de richesses : le travail.

Il faut établir un nouveau contrat social et économique avec la participation active des partenaires sociaux. Un contrat social européen nouveau ayant comme grands chapitres, entre autres : l'emploi, les salaires – que les partenaires sociaux doivent négocier de façon autonome – les retraites, les allocations de chômage, l'éducation et la santé.

Le pacte fiscal, les politiques de redistribution des richesses, le droit du travail et la négociation collective ont été le ciment de la plus longue période de prospérité économique et de démocratie en Europe. Ce ciment a soutenu des relations de travail modernes permettant une forte implication des travailleurs, par le biais de leurs organisations, dans la vie des entreprises. Ce n'est qu'en nous appuyant sur ces valeurs et ces principes démocratiques qui ont défini le modèle social européen que nous pourrions sortir au plus tôt de la crise avec plus de justice, et ainsi garantir la survie, aujourd'hui gravement menacée, de l'Union européenne elle-même.

Nous exigeons qu'une future révision des Traités se fasse en intégrant la dimension sociale. Nous avons besoin d'une clause générale de progrès social qui mette en place un "plan de sauvetage social" qui mette l'Europe sur la voie du progrès social. Les droits sociaux fondamentaux, notamment en ce qui concerne la négociation collective, doivent être respectés et inclus dans toutes les mesures anticrise.

Face à ceux qui veulent changer les Traités uniquement pour renforcer le Pacte de Stabilité, nous sommes opposés. Leur modification, même limitée, ne peut avoir pour seuls objectifs d'exercer une pression constante sur les gouvernements nationaux et le renforcement de l'austérité.

Le progrès de l'Union européenne doit se baser sur la cohésion sociale et la solidarité. Dans les États membres, et dans la solidarité et la cohésion politique entre eux. Pour y arriver, en ces moments difficiles, il faut agir dans un cadre commun européen et ainsi renforcer le dialogue social. C'est pour cela que nous faisons ces propositions et espérons que l'on ne marginalise pas les travailleurs dans la recherche de solutions, et en manifestant la volonté de nous mobiliser dans un cadre européen pour l'obtenir.

- Ignacio Fernandez Toxo, Secrétaire général de CCOO (Espagne)**
- Cándido Méndez, Secrétaire général de UGT (Espagne)**
- Michael Sommer, Président du DGB (Allemagne)**
- Susanna Camusso, Secrétaire général de la CGIL (Italie)**
- Bernard Thibault, Secrétaire général de la CGT (France)**
- François Chérèque, Secrétaire général de la CFDT (France)**
- Anne Demlemme, Secrétaire général de la FGTB (Belgique)**
- Claude Rollin, Secrétaire général de la CSC (Belgique)**

2^{ème} § : Thibault et Chérèque s'interrogent sur la situation. La crise de l'Union Européenne, crise du capitalisme ? Que nenni ! « **La responsabilité des dirigeants politiques des institutions européennes et des principales nations est très importante,** » nous explique les deux compères.

5^{ème} § : De la même manière, l'Union européenne n'aurait-elle pas, structurellement, quelque responsabilité dans la crise ? Pas davantage, nous disent-ils. Bien au contraire. Et de déplorer le fait que les institutions européennes (mal dirigées, hélas), « **fait inédit (...)** encourage une profonde érosion du modèle social, dont les valeurs et les principes sont le signe d'identité et la colonne vertébrale de l'Union Européenne, ce modèle dont les valeurs et les principes sont inscrits dans le Traité de Lisbonne. »

8^{ème} § : les responsables syndicalistes européens proposent de « **garantir la capacité financière** » c'est à dire de réduire les déficits publics pour payer la dette. Ils ne condamnent donc pas la politique actuelle ils lui reprochent seulement de ne pas être efficace !! il n' y a pas assez d'Europe, disent-ils !!! Il faut renforcer la politique européenne, lui donner plus de moyens d'agir ... « **pour réduire les déficits** » ! ils confirment que l'objectif est bien la réduction des dépenses publiques.

2^{ème} § : les auteurs cherchent « **à contribuer à la recherche de solutions à la très grave crise politique de l'UE** ». La crise que nous connaissons n'est pas seulement une crise de l'UE mais une crise du capitalisme, il n'appartient pas au syndicalisme d'apporter une solution à cette crise par contre il lui revient d'assurer la défense des salariés contre la politique de l'Union européenne au service des marchés financiers.

3^{ème} § : ils déclarent ne pas vouloir « **défendre un position partisane** » et chercher « **l'intérêt général** ». C'est le contraire même du syndicalisme que nous défendons où seuls les intérêts des salariés nous préoccupent dans le droit fil des principes de la Charte d'Amiens.

« **nous cherchons à défendre l'intérêt général** » : Quel intérêt général ? Il y aurait un intérêt commun aux salariés et aux patrons ? Celui de l'équilibre des finances publiques ? de réduction de la production, de défense de la planète ? Si ces messieurs fabriquent la fiction de l'intérêt général, c'est pour mieux servir la politique du gouvernement et de l'Union Européenne.

dernier § : « **Le progrès de l'Union européenne doit se baser sur la cohésion sociale et la solidarité en interne dans les États membres** »

Non seulement ils déclarent ne plus vouloir défendre les intérêts des salariés en n'ayant pas d'intérêt partisan, mais en affirmant défendre la cohésion sociale, ils déclarent s'opposer à ceux qui défendraient les intérêts particuliers des salariés.



Encore 5000 auto-collants disponibles à l'UD...
N'hésitez pas à passer en prendre.

Abrogation de la loi scélérate sur les retraites

- ▶ Retour au droit à la retraite à 60 ans à taux plein
- ▶ Blocage de tout allongement de la durée de cotisation et retour aux 37,5 annuités
- ▶ Maintien du système solidaire de la répartition (contre le système par points) et retour au calcul sur les dix meilleures années dans le privé
- ▶ Maintien du code des pensions et du calcul sur les six derniers mois dans le public
- ▶ Revalorisation des pensions

Pour FO, le dossier n'est pas clos, rien n'est réglé, FO ne lâchera pas !

En direct de nos syndicats...

NAO : 4% chez Manitou

(ex Aumont à Laillé)

Pour la première fois, les négociations annuelles obligatoires concernaient tous les établissements français (Ancenis, Beaupré-au, Candé et Laillé) suite à la mise en place du CCE.

La négociation salariale était centrale, celle sur le temps de travail possible par établissement.

Salaires :

4% d'augmentation (3,5% d'augmentation générale et 0,5% en individuel) avec 1% attribué au titre de la clause de revoyure du dernier accord et qui seront versés de façon rétroactive au 1er juillet 2011.

Primes :

Prime **soudure** : de 52€ à 80€/mois

Prime **transport** : + 10%

Autres primes (**2x8, nuit, salissure**) : + 3,5%

Temps de travail (Laillé) :

Un accord spécifique a été signé à Laillé permettant de ramener à 40 H l'amplitude maximum (au lieu de 50 H auparavant).

Pour tout contact :

Patrick PORTAS : 06.59.10.39.11 portas.patrick@wanadoo.fr

MAIF : restructuration annoncée...

Un projet de restructuration totale de la MAIF a été décidé par la Direction, il prévoit la disparition de toutes les délégations départementales dans les quatre années à venir et, à terme, la suppression de centaine d'emplois.

Déjà, la Direction ne remplace pas les salariés «sinistres» et veut mettre en place des «petits points de contacts sociétaires», des plates-formes téléphoniques de gestion et de vente et des plates-formes de soutien. Les militants mutualistes ne seraient pas épargnés par ce projet.

Les salariés des délégations départementales n'auraient que trois perspectives dès 2012 : déménager, changer de métier, être licenciés. Les arguments avancés par la Direction ne tiennent pas, les chiffres sont partiels, orientés voire remaniés.

Pour FO-MAIF, ce projet est inacceptable, il menace l'existence même de la MAIF en tant que Mutuelle et doit être retiré. FO-MAIF exige le maintien de tous les emplois sur tous les sites.

Une grève très suivie a eu lieu le 8 décembre dernier et nos camarades rennais se sont rendus en délégation à Niort.

Pour tout contact :

Philippe MELT : philippemelt@sfr.fr

Education Nationale

Le 15 décembre, l'unité de tous les syndicats a permis une mobilisation qui a abouti à un 1er recul limité du Ministre : le report d'un an de la mise en place de l'évaluation des fonctionnaires. Depuis, il semble que l'unité puisse être maintenue avec le SNES, la CGT et SUD) pour une grève franche et claire et une manifestation nationale le mardi 31 janvier pour exiger du Ministre de l'Éducation Nationale qu'il retire son projet de décret sur l'évaluation et qu'il annule toutes les suppressions de postes prévues à la rentrée 2012. De mémoire d'enseignant, cela ne s'est pas vu depuis très longtemps dans le secteur (Manif anti Allègre en 2000 qui s'était traduite par la démission du Ministre).

Les organisations syndicales FO, CGT, UNSA et FSU, ont appelé à la grève le 15 décembre 2011, une manifestation a rassemblé plus 600 personnes à Rennes.

A l'issue de la manifestation une délégation a été reçue au Rectorat pour déposer le cahier de revendication : Retrait du décret évaluation des enseignants.

En effet ce projet consiste à la mise en place d'une évaluation par le chef de l'établissement pour le secondaire et par l'IEN dans le premier degré.

Ce projet va confier à une personne en l'occurrence le chef d'établissement le droit d'offrir ou non une promotion à un fonctionnaire, celui-ci sera jugé sur les activités périphériques, investissement : dans le projet d'établissement, organisation des activités pour les élèves (sortie scolaires)..., et non sur ses capacités à transmettre un savoir, qui est l'activité principale d'un enseignant.

La délégation syndicale a déclaré aux représentants du ministre que ce projet n'est ni amendable, ni négociable, une seule exigence c'est le retrait.

Pour tout contact :

Mostafa BOULIL / 06.71.12.30.70

mostafa.boulil@orange.fr



En direct de nos syndicats...

Renault Rennes : les raisons de la colère !

Les ouvriers de Renault Rennes ne sont pas des nantis ! Ils travaillent en semaine de 5 jours - 4 jours en alternance grâce à des horaires modulés obtenus lors du passage aux 35 H (avec gel des salaires pendant trois ans). Le tout accompagné d'une pression permanente liée au rendement et au chiffre d'affaire, d'une rémunération variable toujours perçue par les cadres mais rarement par les ouvriers, de salaires bas (pour beaucoup 1300 € net après 10 ans d'ancienneté) sans 13^{ème} mois.

Le projet de la direction d'une semaine de 5 jours - 7 heures entraînerait pour les salariés des frais de route supplémentaires, des frais de garde pour les enfants, deux jours de moins pour récupérer du stress, de la fatigue et 22 jours par an de plus sur la route.

Un mouvement de grève très suivi a eu lieu en décembre. Affaire à suivre.

Pour tout contact :

Pascal BRU : pascal.bru1@orange.fr ou Patrick JOLY : dukidu35@gmail.com

Droits syndicaux dans l'Education Nationale : des copains et des coquins !

Le 3 juin 2008, la FSU, la CGT, L'UNSA, LA CFDT et (en catimini) solidaires signaient les accords dits de Bercy sur le « dialogue social dans la fonction publique ». Pour le gouvernement, il s'agissait clairement de mettre fin au paritarisme (conquête sociale de l'après guerre) et pour les signataires (honteux ou pas) de se débarrasser de FO dans un certain nombre de secteurs de la fonction publique dont l'éducation nationale en mettant en place des seuils de représentativité, comme cela a pu être fait dans le privé avec la loi liberticide d'août 2008.

Le scénario était bien huilé mais patatras lors des élections d'octobre et novembre 2011, non seulement FO ne disparaît pas mais gagne la première place dans la fonction publique d'Etat devant la CGT et la FSU (indétrônable première place jusque là) qui n'en revient toujours pas ! C'est le fruit d'une orientation claire, déterminée et indépendante et d'une bataille militante acharnée.

Ces résultats sont notamment liés à la progression considérable de FO dans l'éducation nationale qui non seulement dépasse les 10% mais devance la CFDT (ce qui est historique) .

Mais ces braves gens du gouvernement et des directions syndicales ont une conception très particulière de la démocratie et ont mis au point un système de répartition des moyens syndicaux quasi miraculeux qui aboutit à ce que les perdants gagnent en moyens syndicaux et le gagnant en perd !

Ainsi la FSU qui a perdu plus de 100 000 voix (une paille) se verrait attribuer plus de décharges de services... Ce qui permettra de calmer quelques tensions internes. Quant à la CFDT, on lui attribue les voix obtenues dans l'enseignement privé pour déterminer sa représentativité dans le public (!) alors même que ces résultats sont aussi comptabilisés pour sa représentativité dans le privé. Plus scélérats tu meurs !

A l'inverse, FO qui progresse de 42% dans l'éducation nationale perdrait 15% de ses moyens. Vous ne rêvez pas, on ne parle pas d'une république bananière mais de la France en 2012.

Bien évidemment nous allons tout faire pour empêcher ce scandale mais le fait est que rien ne nous sera épargné. Le prix de notre indépendance en quelque sorte.

Fabrice

HUMEUR de Pépone

Cette période de début d'année est propice aux vœux en tout genre, notamment en terme de prospérité... et hormis l'augmentation du SMIC qui reste en-dessous des 1100€ net mensuel au 1er janvier, voilà ce qui nous attend comme réjouissances en 2012, toutes induites par la Loi de Financement de la Sécurité Sociale. Extraits ::

Retraites :

L'âge légal d'ouverture des droits à la retraite passe donc à 62 ans à compter de la génération 1955 au lieu de 1956 pour les assurés du régime général et régimes alignés sur lui, ainsi que pour les fonctionnaires sédentaires. Et de un !

Cotisations sociales :

CSG/RDS ; le taux de l'abattement de charges sociales pour frais professionnels est réduit de 3% à 1,75%. En conséquence l'assiette est assise sur 98,25% au lieu de 97% avec toutes les incidences en terme de baisse de pouvoir d'achat (cf. Interpro 111 de octobre dernier). Et de deux !

Indemnités Journalières (Marche ou Crève):

Avant, la base de calcul de l'indemnité journalière ne pouvait excéder 50% du plafond de la Sécurité Sociale, soit 1515.50€. Dans le cadre des mesures prises pour atteindre les objectifs de l'ONDAM, la Loi substitue au plafond de SS (3031€/mois) un plafond de 1,8 SMIC soit 2517,07€X50% soit 1258.53€. Cela porte l'indemnité journalière maximum de 48,23€ à 41,38€.

Et de trois voir quatre

car selon le système de prévoyance mis en place, l'employeur, au titre du maintien de la rémunération du salarié en arrêt, ce dernier répercutera l'augmentation du coût de ce régime (sur qui ?).

La Cerise sur le Gâteau :

La participation des citoyens au fonctionnement de la justice pénale et le jugement des mineurs (citoyen assesseur pour compléter le tribunal correctionnel, le tribunal pour enfants et les chambres d'appels) crée une nouvelle autorisation d'absence pour les salariés... Pourquoi pas !

Sauf que (car l'employeur ne peut s'opposer à l'exercice de la fonction et doit libérer le salarié de ses obligations de professionnelles), cette période est considérée comme un congé sans solde et rien n'est cadré contrairement aux Conseillers Prud'hommes... Et de cinq !

Une dernière pour la route :

Lorsque malheureusement un salarié venait à être licencié, celui-ci était exonéré de cotisations et contributions sociales sur ces indemnités de rupture de son contrat de travail à hauteur de 3 fois le plafond de SS (109116€). Et pan, celui-ci passe à deux fois 72744€, non seulement t'es viré, mais en plus tu paies... Et de six !

Clap de fin.

TVA sociale = la Sécu attaquée



Ce graphique est issu du bulletin de l'Acofin-Urssaf de novembre 2011, disponible sur son site ici :

http://www.acofin.urssaf.fr/index.php?option=com_content&view=article&Itemid=5573

On veut nous faire avaler la TVA dite sociale pour soi-disant financer la sécurité sociale par la consommation à la place des cotisations, ce qui constitue déjà en soi une attaque sans précédent contre notre Sécurité Sociale.

Le graphique ci-contre montre, à l'évidence, que les patrons depuis 1992 ont largement profité d'exonérations et si cela avait pu contribuer à maintenir l'emploi et les remboursements, cela se saurait...

Comme le dit Jean-Claude Mailly dans une interview récente : « **La TVA sociale, c'est un leurre, une erreur économique et un danger social.** »

La TVA est un impôt indirect des plus injustes....

Sans oublier que l'économie française est basée sur la consommation. L'affaiblir n'est pas la meilleure des choses en période de récession. »

Sûreté aéroportuaire : le droit de grève n'est pas négociable !

« **Quand on parle de nouveau de la restriction du droit de grève ; cette fois-ci : les transports aériens** ».

Le conflit de 11 jours des agents de sûreté des aéroports déclenché avant les fêtes de fin d'année 2011 a relancé le débat sur le droit de grève dans les transports aériens.

Le 11 décembre 2011, les 10000 salariés de la Brink's et Sécuritas et autres payés au lance pierre et dont les conditions de travail sont lamentables se sont mobilisés par la grève à Roissy Charles de Gaulle et Lyon Saint Exupéry notamment pour revendiquer une augmentation mensuelle de 200 euros.

Ce conflit largement relayé par les médias et le gouvernement a fait encore une fois l'écho : « les usagers ne sont pas des otages des grévistes. »

Face à l'intransigeance du patronat d'ouvrir de réelles négociations, le conflit s'est enlisé et au bout de 7 jours de grèves, le Président de la République le 26 décembre a joué les briseurs de grève en déployant 400 policiers et CRS en lieu et place des grévistes.

Le 26 décembre et après 15 jours de grève, un accord a été signé entre patronat et syndicats octroyant une prime annuelle de 1000 euros et un engagement du patronat d'une réelle étude des conditions de travail des agents de sûreté.

Dès la fin du conflit et en début d'année 2012, le patronat et le gouvernement par l'intermédiaire du député Eric DIARD examinaient une proposition de loi visant à restreindre le droit de grève dans les transports aériens. Ce projet patronal veut imposer aux salariés de prévenir de leur engagement dans l'action 48 heures avant le début de la grève et a pour seul but d'organiser les non grévistes et de combattre les grévistes.

Force Ouvrière le 4 janvier 2012 a écrit au député pour abandonner cette proposition de loi qui contrevient au droit de grève inscrit dans la constitution le 27 octobre 1946 et qui est inaliénable.

Ce conflit nous conduit à quelques réflexions :

Premièrement, remarquons que **ce conflit sert d'alibi pour le patronat et le gouvernement pour encadrer le droit de grève dans un secteur jugé sensible.**

Deuxièmement, constatons que **des antécédents se sont déjà produits :**

- En 1963 : Dans le secteur public l'obligation de poser un préavis de 5 jours avant le conflit.
- Loi du 21 août 2007 qui instaure l'obligation pour les salariés du transport de se déclarer grévistes 48 heures avant le mouvement de manière à les remplacer si possible. Ces mêmes dispositions ont été mises en place dans l'éducation nationale par le ministre Darcos en 2008.
- Possibilité de réquisition des personnels : aiguilleurs du ciel, nucléaire et en cas de crise grave telle que ce fut le cas lors du conflit sur les retraites en octobre 2010 pour les personnels grévistes des raffineries.

Troisièmement, concluons : « **Lorsqu'il y a une grève dans ce pays, on ne s'en aperçoit pas** ».

En fait, tous ces dispositifs normatifs visant à la mise en place d'une « dictature douce » dans laquelle les salariés seraient contraints par la restriction du droit de grève est une utopie.

Il est évident que **tout dispositif réglementaire ou législatif est inefficace face à des salariés qui sont prêts à en découdre pour défendre leurs intérêts : droit de grève ou pas.**

L'histoire sociale de ce pays nous l'a maintes fois démontré pour des travailleurs libres, indépendants et déterminés.

Pascal

Extrait de la déclaration FO auprès du député UMP Eric DIARD,

Après un conflit de 11 jours, répondre aux salariés du secteur, mobilisés pour leurs conditions de travail, leurs salaires et contre la précarité par une entrave au droit d'action, démontre de quels intérêts vous êtes porteurs.

Vous ne pouvez pas ignorer, en votre qualité d'élu de la nation, que les salariés sont en position de subordination. Leur imposer une déclaration préalable signifiera donc pour chacun d'entre-eux la mise en péril de leur situation dans l'entreprise.

Notre République a reconnu le droit de grève pour tous les salariés et la liberté pour chacun d'y participer. Si votre loi devait aboutir, elle serait une grave atteinte aux principes républicains.

Nous vous invitons à abandonner votre proposition de loi qui contrevient à tout projet de république sociale puisqu'il n'a pour seul objectif que de conforter le patronat au détriment des salariés.

Paris, le 4 janvier 2012

La rubrique juridique

Contrat d'Avenir (AVS) dans l'Éducation Nationale

Depuis plus de trois ans, plusieurs jugements de Conseils des Prud'hommes (Quimper, Montpellier, Libourne, Pau, Niort) ont été rendus et confirmés dans leur quasi totalité par les cours d'appel. A chaque fois, c'est l'Établissement Public d'Enseignement (donc l'État) qui est condamné...

Quand les Prud'hommes recadrent l'État Patron...

Dans le privé, le patron embauche des salariés sous contrat de travail (CDI, (Contrat de travail à durée Indéterminée ou CDD, Durée Déterminée.) Dans le public, l'État embauche sous statuts : fonctionnaire ou contractuel. Les secteurs étaient séparés. Or depuis quelques années, on assiste à la confusion des genres et à la destruction de la Fonction Publique : L'État embauche sous contrat de travail !

Pour ce faire, le gouvernement a permis aux Fonctions Publiques d'embaucher des contrats aidés type CAE (Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi) jusqu'au 1er janvier 2010, puis de type CUI (Contrat Unique d'Insertion).

Ces salariés n'ont pas de statut : ils ont un contrat de travail de droit privé que la Fonction Publique ne connaît pas et donc ne respecte pas. Le volume horaire hebdomadaire (dont la quotité ne peut évoluer) est de 20h (sous CAE, c'était 26h) pour un SMIC horaire. Les missions sont plutôt mal définies et aucune formation n'est mise en œuvre. Les contrats sont renouvelables mais il faut se battre dossier par dossier pour que l'administration ne considère pas comme démissionnaire un salarié sous CUI qui ne souhaite pas renouveler le contrat !

Pour exemple, dans l'éducation nationale, des salariés sous CUI sont embauchés pour la surveillance des élèves et pour exécuter des tâches administratives (Emploi de vie scolaire : EVS) ET/OU pour aider à la scolarisation des élèves handicapés (Auxiliaire de Vie scolaire : AVS).

Ces EVS/AVS sont exploités pendant 2 à 3 ans, le temps pour eux de nouer des liens avec les profs, les instits, les élèves, les parents d'élèves et notamment ceux dont les enfants sont handicapés. Puis au terme du contrat et de ses renouvellements, ces précaires sont jetés comme des kleenex !

La revendication syndicale porte alors sur l'obtention pour ces précaires d'un statut de fonctionnaire. Dans l'impossibilité de l'obtenir, ils ont donc dû entamer une procédure prud'homale. Reste alors à trouver l'argument juridique. L'entretien de la précarité n'est pas répréhensible !

L'une des failles des contrats CUI (et des contrats aidés en général) se trouvent dans le non respect par l'employeur de son devoir de formation expressément prévu par le contrat.

En prouvant ce non respect, on peut gagner la requalification du contrat aidé en un contrat de droit commun, donc à durée indéterminée. Cela ne permet pas systématiquement la réintégration mais l'obtention de dommages et intérêts en cascade !

Du conseil des prud'hommes de Rennes dans ce qui sera peut-être une longue série...

Aline signe avec le lycée public Pierre Mendès-France et l'agence pour l'emploi une convention tripartite des contrats d'avenir en février 2008. Dans le même temps elle signe avec le lycée un contrat à durée déterminée, dans ce cadre, et est mise à disposition d'une école maternelle comme auxiliaire de vie scolaire. Compte tenu des prolongations, le contrat s'achève le 24 août 2010.

Le contrat d'avenir a fait l'objet des dispositions des articles L. 5134-35 et suivants et R. 5134-38 et suivants du code du travail. Ce contrat doit obligatoirement prévoir des actions de formation et l'accompagnement au profit de son titulaire et les conventions de contrat d'avenir doivent notamment préciser les engagements pris en matière de formation et d'accompagnement par l'employeur.

Dans ces conditions, des milliers de salariés ont été recrutés par l'éducation nationale dans ce cadre. Dans la réalité, d'action d'accompagnement ou de formation, il n'y en, la plupart du temps, pas eu.

La jurisprudence (cour d'appel d'Amiens 29 septembre 2010, cour d'appel de Bordeaux 10 mai 2011) a commencé d'installer le principe selon lequel, en l'absence de formation, les contrats doivent être considérés comme des contrats de droit commun à durée indéterminée.

C'est la position du conseil des prud'hommes de Rennes dans son premier jugement, en la matière, en date du 24 novembre 2011, pour Aline assistée par l'union locale des syndicats Force Ouvrière de Rennes. Le conseil prud'hommes a condamné le lycée Pierre Mendès-France à lui verser un mois de salaire à titre de requalification de son contrat de travail en contrat à durée indéterminée, du fait de son ancienneté à la date de la rupture, deux mois de salaire à titre d'indemnité compensatrice de préavis, l'indemnité compensatrice de congés payés y afférent, une indemnité de licenciement, un mois de salaire à titre d'indemnité pour non-respect de la procédure de licenciement et environ six mois de salaire à titre d'indemnité pour licenciement sans cause réelle et sérieuse.

Il s'agit là d'un jugement important puisque, notamment en Ille-et-Vilaine, des centaines de salariés semblent concernés. Bien sur, l'administration peut faire appel et même, poursuivre l'affaire jusque devant la Cour de Cassation. Il s'agit, néanmoins, dans notre département, d'un premier point d'appui sur le plan juridique

Harcèlement moral à la Direction Régionale du Service Médical

FO se réjouit de l'évolution du dossier

Deux cadres salariées de la Direction Régionale du Service Médical de Rennes avaient déposé plainte le 26 décembre 2006 à la suite des agissements de leur Chef de service.

Leur état de santé profondément dégradé ne leur a pas permis de poursuivre leur activité professionnelle et elles perçoivent depuis une pension d'invalidité de 2ème catégorie.

Après enquête, le juge d'instruction avait rendu une ordonnance de non-lieu le 25 juin 2009, ordonnance confirmée en appel par la chambre de l'instruction de la Cour d'Appel de Rennes le 10 septembre 2010. Statuant sur les

pourvois formés par les deux intéressées, la Chambre Criminelle de la Cour de Cassation en son audience du 24 mai 2011 a cassé l'arrêt de la chambre de l'instruction.

La Cour de Cassation a estimé que la Cour d'Appel avait relevé « la dégradation de l'état de santé des parties civiles, la dégradation des conditions de travail dues à la persistance de l'existence de difficultés relationnelles constantes du responsable de service qui pratiquait un dénigrement permanent de l'équipe ; que les juges ajoutent que ne sont pas décrits des agissements précis et répétés et que l'inté-

ressé n'a pas eu la volonté de nuire ou d'humilier. Mais, attendu qu'en se déterminant ainsi par des motifs contradictoires et alors que le délit de harcèlement moral n'implique pas que les agissements aient nécessairement pour objet la dégradation des conditions de travail, la Cour d'Appel n'a pas justifié sa décision ».

La Cour de Cassation a donc cassé et annulé l'arrêt de la Cour d'Appel, mais en ses seules dispositions civiles, toutes autres dispositions étant expressément maintenues, et renvoyé l'affaire devant la chambre de l'instruction de la Cour d'Appel de Rennes autrement composée.

Vous êtes salarié (e) dans l'artisanat, le commerce de proximité (boucherie, boulangerie, habillement, etc...), dans l'hôtellerie ou la restauration,

Vous exercez une profession dans le bâtiment, les transports, la réparation automobile ou l'industrie, dans les services (informatique, publicité, nettoyage...), dans la santé (pharmacie, laboratoires...),

Votre employeur exerce une profession libérale, FO vous défend !

Vous travaillez dans une entreprise de moins de onze salariés, vous avez des droits, vous voulez les faire appliquer ? FO peut vous y aider !

Appelez au
02.99.65.36.54
ou mail à
celinecussac@orange.fr



Visionnez les vœux de Jean-Claude Mailly...

L'agenda 2012 spécifique UD-FO Ile-et-Vilaine est arrivé...

Il est remis gratuitement à chaque Secrétaire de syndicat, chaque délégué syndical ou représentant de la section syndicale, chaque membre de la CE de l'UD ou de la CA de l'UL de Rennes, chaque conseiller du salarié, chaque conseiller prud'homal, chaque administrateur d'organisme social... et aux plieus du journal.

Chacun comprendra aisément qu'aucun envoi postal ne sera effectué (format 16x24, 392 g) donc n'hésitez pas à passer à l'UD...



<http://vimeo.com/34213637>

Il reste encore plusieurs places au stage découverte de février-mars.

N'hésitez donc pas à vous inscrire (la fiche doit nous parvenir dès que possible et votre patron être prévenu avant le 27 janvier...) Rappel: c'est ce stage qui donne accès à tous les autres...

Stages de formation syndicale organisés à l'UD (1er semestre)

Semaine	Dates	Intitulé du Stage
9	Du Lundi 27 février au vendredi 3 mars	Découverte de FO
14	Du lundi 2 au vendredi 6 avril	S'organiser
20	Du lundi 14 au mercredi 16 mai	Négociier
24	Du lundi 11 au vendredi 15 juin	Se développer
26	Du lundi 25 au vendredi 29 juin	Connaître ses droits

Si ces dates ne vous conviennent pas, il est possible de s'inscrire à un stage identique dans un des autres départements bretons, ne pas hésiter à nous contacter.

AFOC
afoc35@yahoo.fr
*Association
Force Ouvrière
Consommateurs
d'Ile-et-Vilaine*

Permanences :

à l'UD FO
35, rue d'Echange Tel. 02 99 65 36 66
le mardi de 13h30 à 16h30 (logement)
le mercredi de 14h à 17h30

à la Maison de la Consommation,
48, Bd Magenta, Tel. 02 99 30 44 41
le lundi de 14 h 00 à 17 h 30

au Centre Social de VITRÉ rue Notre - Dame
les 2ème et 4ème vendredi de 10h à 12h